



Contribution FSU : Questions de l'orientation et de la mise en œuvre du transfert de l'Etat à la région, des missions d'information des publics scolaires et étudiants sur les enseignements, les formations et les métiers.

Thématiques :

Elever tout au long de la vie le niveau de qualification des publics, en particulier les plus fragilisés
(in DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIF REGIONAL POUR LE CPRDFOP 2022-2027)

Construire une stratégie d'information et d'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie
(in CPRDFOP Document d'orientation et d'objectif de la Région du 15 décembre 2021)

Partie 1 – Les publics scolaires ne sont pas concernés par le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation.

Dans la région Hauts de France, **plus de 590 000 jeunes en formation initiale sont concernés chaque année par la construction d'un projet d'orientation**, (environ 322 000 adolescent.e.s de 14 à 18 ans scolarisé.e.s du Secondaire ou apprenti.e.s, et 270 000 jeunes étudiant.e.s ou apprenti.e.s du Supérieur)¹.

Leurs besoins en matière d'information et d'accompagnement de l'orientation sont spécifiques et ne peuvent être concernés par les objectifs fixés au SPRO (comme le précise d'ailleurs la loi du 5 mars 2014) :

- Il s'agit de personnes en cours de développement pour qui l'orientation est affaire de projection dans un avenir plus ou moins lointain (de 3 à 8 ans ou plus), avant tout levier pour la construction d'un parcours d'études et de qualification pour, à l'âge adulte, s'insérer socialement et professionnellement.

- A ces échéances, fonder une politique d'information et d'accompagnement de l'orientation de l'ensemble de ces publics sur un diagnostic emploi – formation établi aujourd'hui, n'est pas adapté compte tenu des évolutions rapides des contextes environnementaux, industriels, sociétaux. De plus, cela serait contraire aux priorités définies dans la « Convention cadre État/région relative à la mise en œuvre des compétences en matière d'information et d'orientation des publics scolaires, apprentis et étudiants », signée en 2020².

Partie 2 – Question de l'accompagnement à l'orientation : Pour aller loin, il faut s'en sentir capable ! Tenir compte de l'effet du COVID sur nos élèves et étudiants.

¹ Cf les chiffres donnés en page 5 du [DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIF REGIONAL POUR LE CPRDFOP 2022-2027](#) :

73 000 collégien.ne.s de 3^{ème} (environ)

223 000 lycéen.ne.s en voie générale, technologique et professionnelle + **25 860 apprenti.e.s** niv. IV et infra.

238 000 étudiant.e.s dans les lycées (BTS et CPGE), universités, écoles et instituts de formation du supérieur + **22 900 apprenti.e.s** de l'enseignement supérieur.

² Cadre national de référence établi conjointement entre l'Etat et la région, qui précise les rôles respectifs de l'Etat et des régions et les principes guidant l'intervention des régions dans les établissements (loi du 05/09/2018- section 2- art. 18)

Conjoncturellement, la crise sanitaire a percuté de plein fouet le développement social et scolaire de nombre d'adolescent.e.s.

Entre ceux qui ont pu bénéficier notamment, de l'aide de leur famille pour faire les devoirs et ceux qui, n'ayant qu'un téléphone comme seul moyen d'accès au numérique, ont finalement décroché, la « continuité pédagogique » n'aura pas empêché le creusement des inégalités. L'isolement et le sentiment d'échec ont été renforcés parmi les élèves les plus fragiles, faute du cadre que constituait la classe et d'étayage par les enseignants.

Les conditions psychologiques du retour en classe ont aussi été différentes selon le vécu de chacun : maladie, deuil, tensions intra-familiales, maltraitance, précarité des conditions de vie aggravée. Dans notre région comme partout en France, les enseignants et les PsyEN ont observé une montée spectaculaire du mal-être et des troubles anxieux chez leurs élèves.

Pour permettre l'épanouissement des jeunes à travers leur orientation, encore faut-il que les conditions soient réunies pour pouvoir se projeter dans l'avenir, en se sentant suffisamment sécurisé.e, capable, légitime !

Il a depuis longtemps été mis en évidence qu'« à performances égales, plus la classe sociale des adolescents est défavorisée, plus ils ont peur d'échouer scolairement et professionnellement et peur de décevoir leurs parents par leur parcours scolaire et professionnel »³. Cette tendance est également plus manifeste chez les filles. Si ces résultats sont observés en situation « normale », on peut faire l'hypothèse que des conditions d'études marquées par des perturbations multiples au cours de ces deux années, accentueront les phénomènes d'auto-censure et de dévalorisation de soi. Ce qui est en jeu, c'est bien la possibilité pour chaque jeune de s'émanciper de son futur probable en termes socioprofessionnels pour développer d'autres possibles. Pour ce faire, il faut à la fois prendre en compte les questions liées aux projections dans l'avenir, leurs enjeux personnels, familiaux et sociaux sans oublier la dynamique individuelle dans laquelle l'appropriation des savoirs joue un rôle essentiel. L'accompagnement en ce sens, qui revient aux acteurs de l'Etat (loi du 5 mars 2014 et loi LCAP du 5 septembre 2018), est en particulier le travail des PsyEN. Il doit être reconnu et facilité par les autorités régionales et académiques.

C'est pourquoi, ignorer les résultats des recherches sur la projection dans l'avenir, faire comme s'il suffisait d'organiser des actions de promotion des métiers pour que les jeunes construisent leur orientation, ne contribue pas à soutenir l'ambition des adolescents les plus fragiles.

De plus, la FSU dénonce le détournement des PsyEN de leurs missions statutaires au service des publics dans les établissements et les CIO, pour leur imposer de participer à des opérations promotionnelles et commerciales, à l'exemple du salon de l'Etudiant (voir ci-dessous).

Par ailleurs, les propositions d'organismes divers à intervenir dans les établissements au prétexte d'actions sur l'orientation se multiplient. Il importe de s'assurer de la pertinence des interventions auxquelles sont soumis les élèves, public captif et potentiellement influençable.

La FSU demande que les organismes souhaitant intervenir dans les établissements soient soumis à une charte les engageant à se respecter les valeurs de neutralité et le cadre fixé par la loi à leurs interventions. Cette charte doit être présentée au CPRDFOP.

La FSU demande également que soit désignée une commission incluant les partenaires sociaux dont la FSU, chargée d'examiner chaque année les candidatures d'organismes souhaitant intervenir dans les établissements ainsi que leurs projets, à fin d'autorisation. Cette commission aura également charge d'évaluation des actions de ces intervenants, et devra en rendre compte au CPRDFOP.

Partie 3 - Question de l'information des publics scolaires, apprentis et étudiants sur les enseignements et les formations

³ La peur des adolescents concernant leur avenir scolaire et professionnel E Vignoli et P Mallet Cahiers internationaux de psychologie sociale 2012

Le premier niveau de l'éclairage des familles et des intéressés, est celui d'une information neutre et fiable sur l'offre de formation effective.

Rappel de la loi du 5/09/2018 (Section 2 – art. 18 modifiant le I de l'article L. 6111-3 du code du travail) :
« 4° Avec le concours de l'établissement public national mentionné à l'article L. 313-6 dudit code, **[la région] élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions** et, en lien avec les services de l'Etat, diffuse l'information et la met à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur, selon des modalités fixées par décret. »

C'est à la rentrée 2020 qu'a eu lieu le transfert de la mission d'élaborer et de publier la documentation à portée régionale, suite aux suppressions de postes dans les délégations régionales de l'ONISEP et aux transferts de l'État aux régions de moyens financiers (en ETP).

Le Bilan de la mise en œuvre 2020-2021 de cette nouvelle mission par la région Haut de France est négatif : Contrairement à l'engagement pris⁴, la région n'a pas reconduit la publication du guide régional 2021 « Entrer dans le Sup » qui intéresse plus de 70 000 élèves de Terminale + étudiants en réorientation⁵ ni le guide régional « après un Bac+2 ». La publication du guide régional 2021 « Après la 3^{ème} » en version numérique pour les usagers sur le site de Proch'orientation très peu connu du public, était trop tardive compte tenu des délais d'inscription. Les fiches diplômes régionales (présentation détaillée et pédagogique des diplômes professionnels) ont disparu.

Les personnels chargés d'accompagner et de conseiller les jeunes et leurs familles (enseignants et PsyEN) ont fait remonter leur grande difficulté à assurer leur mission sans ces outils de base.

Par ailleurs, la région a choisi dès 2021 de ne plus subventionner dans l'académie d'Amiens le salon public organisé par les services académiques avec charte et règles de service public pour les exposants et de privilégier un organisateur privé. La participation des exposants sur le paiement de droits d'entrée, favorise la présence des organismes les plus « riches » (privé, CFA) et de ceux que la région a subventionnés. La promotion commerciale remplace l'information. L'égalité de traitement n'est pas respectée (l'université n'était pas présente, faute de subvention suffisante), au détriment des jeunes et des contribuables.

La FSU dénonce ces choix stratégiques, qui ne vont sûrement pas dans le sens de l'objectif d'élévation du niveau de qualification des publics mais plutôt dans celui d'une marchandisation de l'information et de l'enseignement supérieur !

Pour leur permettre d'élaborer des parcours de qualification ambitieux et réalistes, les jeunes et leurs familles, ainsi que les professionnels qui les accompagnent, ont besoin tant lors des actions organisées que dans les outils utilisés, d'une information neutre, complète et actualisée chaque année sur les enseignements et les formations existant dans la région.

Le rétablissement et l'actualisation des guides thématiques chaque année « Après la 3^e », « Entrer dans le Supérieur », ces derniers en version papier gratuite à destination des intéressés et des professionnels qui les accompagnent (professeurs principaux et PsyEN), ainsi que des guides « Après un Bac+2 », « Entrer en Master », sont indispensables.

⁴ Convention cadre État/région, signée par M. Bertrand le 6 août 2020 – p. 7

⁵ Pour la campagne Parcoursup 2022, la région HDF persiste à ne pas éditer de guide régional « Entrer dans le Sup ». Le moteur de recherche de Parcoursup étant lacunaire, des voies de formations de notre région ne sont pas choisies par simple ignorance de leur existence.